

Séance du 14 mars 2016

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
12	14
Date de la convocation : 08 mars 2016	
Date d'affichage : 21 mars 2016	

L'an deux mil seize, le quatorze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur BOISDRON Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, TOQUARD Sébastien.

Excusés :

Mme RIOCREUX Stéphanie (pouvoir à M. BOISDRON), M. SOUCHU Christian (pouvoir à Mme BENESTON).

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Emmanuelle

Approbation du compte rendu 1^{er} février 2016 : Approuvé à l'unanimité après quelques modifications.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Délégations communautaires :Comité enfance-jeunesse CCPB :

Comité de pilotage TAP du 07 mars : Lætitia GALBRUN a fait le bilan des activités proposées. Sur BENAIS une démission et un arrêt maladie ont quelque peu désorganisé le service. Malgré cela, le taux d'encadrement a toujours été respecté.

Lors des derniers TAP de la période, une chasse aux œufs sera organisée. Le Conseil réfléchit à organiser une telle activité l'an prochain pour tous les enfants de la commune.

Vernalis : Les premières équipes s'inscrivent pour les courses de brouettes du 1^{er} mai.

Délégations syndicales :

SITS : Les comptes de gestion et compte administratif 2015 ont été votés.

Etant donné l'annonce d'une baisse de la participation du Conseil Départemental au financement du transport scolaire (27 € par élève en 2015), les communes devront donc prévoir une hausse de leur participation au SITS. Les comptes excédentaires du syndicat permettront une intervention à hauteur

de 9 € par élève. La participation des communes sera donc au maximum de 50 € par élève contre 32€ l'an passé. Le reste à charge pour les familles restera identique.

Le SITS demandera aux communes un premier versement de 32€ par élève et un deuxième versement en juillet si la participation du Conseil Départemental s'arrête.

PNR : Nouvelle exposition à la maison du parc de Montsoreau sur les insectes. La question a été débattue autour de la représentation des communes nouvelles au sein du comité syndical, celles-ci conserveront le même nombre de délégués. Enfin, les orientations budgétaires et le budget ont été votés.

La fête du parc aura lieu le 11 septembre dans les arènes de Doué la Fontaine.

Office du tourisme : M. DE LAFFON a été élu Président, M. HARDY, maire de Hommes Vice-Président. Un nouveau directeur a été recruté.

Commissions municipales :

Commission association : Les associations ont été reçues afin de présenter leurs bilans et exposer leurs projets.

Commission vie scolaire :

L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine est de 177 enfants sur l'ensemble du RPI, soit une moyenne de 25.3 enfants par classe. Les inscriptions auront lieu le 22 avril à Benais et le 18 avril à Restigné.

Bâtiment scolaire : les arbres ont été élagués et la porte du local ménage changée. Les stores des classes sont à changer.

Le 19 mars aura lieu le carnaval des écoles et une soirée paëlla organisée par l'association de cantine de Benais. La kermesse aura lieu le 11 juin à l'école de Restigné.

Prochain conseil d'école le 23 juin à Restigné.

Commission fêtes et cérémonies :

Comice : La première réunion pour la conception du char a eu lieu avec la participation de nombreuses associations. La prochaine aura lieu le mardi 05 avril à 19 heures, sur le lieu de conception du char, chez Monsieur Sébastien Toquard. La date limite pour la remise des dossiers pour participer au concours photo est fixée au 15 avril.

Le tracé du parcours a été travaillé et l'emplacement des buvettes défini. Prochaine réunion avec les comités des fêtes le 19 mai.

14 juillet : L'association Tamtam solidaires s'est proposée pour tenir la buvette du 13 juillet.

Journée de citoyenneté : Les invitations seront envoyées demain.

Commission urbanisme : La commission sera conviée à une réunion avec le PNR au sujet de l'aménagement de la zone 1Au.

Commission information : Une première réunion pour la préparation du bulletin 2016 se tiendra le 15 mars à 20h30.

Commission bâtiments : Les dégradations commises sur le mur extérieur de la boule (traces de cailloux, de boues...) seront nettoyées prochainement par le service technique.

CCAS : Le goûter des anciens aura lieu le 09 juin et le repas des seniors le 27 novembre. Les comptes 2015 et le budget 2016 ont été approuvés.

01 : Délibération 2016-11 : COMPTE DE GESTION 2015

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Premier adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce compte de gestion.

02 : Délibération 2016-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur Claude BOISDRON a été élu par le Conseil municipal pour présider les débats et présenter le compte administratif 2015 de la commune.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ont été étudiées et les faits marquants de l'année ont été mis en avant et le compte administratif 2015 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent 2014 :	122 678.99 €
Recettes :	682 947.46 €
Dépenses :	552 299.64 €

Excédent de clôture : 253 326.81 €

Investissement

Déficit 2014 :	19 679.95 €
Recettes :	287 720.63 €
Dépenses :	337 878.19 €

Restes à réaliser – dépenses : 14 813.00 €
Restes à réaliser – recettes : 3 424.00 €
Besoin de financement : 81 226.51 €

Hors de la présence de Mme RIOCREUX Stéphanie, Maire, et sans l'utilisation du pouvoir qu'elle a donné à M. BOISDRON Claude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2015.

03 : Délibération 2016-13: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal de la commune de Benais, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	130 647.82 €
Résultats antérieurs reportés :	122 678.99 €
Résultat à affecter :	253 326.81 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de l'exercice :	- 50 157.56 €
Résultats antérieurs reportés :	- 19 679.95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 11 389.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement

Besoin de financement :	81 226.51 €
-------------------------	-------------

DECIDE d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

Affectation

Affectation en réserve d'investissement (1068) :	81 226.51 €
Report en fonctionnement (002) :	172 100.30 €

04 : Délibération 2016-14: DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE A453

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L331-22 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, (...) la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété et

qui possède une parcelle boisée contiguë soumise à un document de gestion mentionné au a du 1° de l'article L. 122-3 bénéficie d'un droit de préemption. »,

Vu la notification, reçue en recommandé avec accusé de réception le 25 février 2016, de vente de la parcelle cadastrée section A numéro 453, joignant la parcelle communale cadastrée section D numéro 526,

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE à son droit de préemption en qualité de propriétaire joignant de la parcelle cadastrée Section A Numéro 453.

QUESTIONS DIVERSES

L'association de gym volontaire remercie la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes lors de l'organisation de sa randonnée.

Recensement de la population : 489 adresses d'habitations ont été recensées contre 470 en 2011. 47 logements vacants.

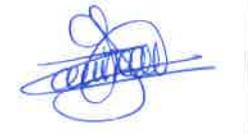
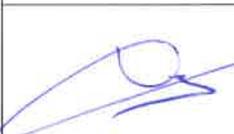
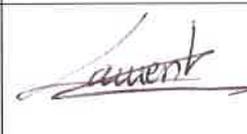
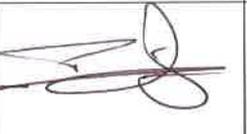
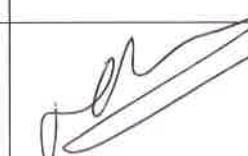
Les plis ont été repartis pour la distribution dans les boîtes aux lettres du petit courrier

L'éclairage public cité du petit clocher a été réparé.

Le concert de printemps de l'Harmonie municipale Benais/La Chapelle sur Loire aura lieu le 19 mars à 20h30 à La Chapelle sur Loire.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 04 avril 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
				
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
				
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
Excusée		Excusé	